
États financiers consolidés de Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2021 et 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net je pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2021 et 2020;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit

Évaluation des pertes de valeur et des reprises de pertes de valeur du goodwill, des marques de commerce, des droits de franchise et de franchise maîtresse

Se référer à la note 3 – Méthodes comptables, note 5 – Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations, note 13 – Immobilisations incorporelles, note 14 – Goodwill et à la note 15 – Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill des états financiers consolidés.

Au 30 novembre 2021, la Société présente un solde de goodwill, de marques de commerce (immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée), de droits de franchise et de franchise maîtresse (immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée) respectivement de 428,4 millions \$, 608,4 millions \$ et 199,9 millions \$. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT (l'« unité de goodwill ») qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Pour les besoins des droits de franchise et de franchise maîtresse et pour les marques de commerce, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut-être déterminé se

Notre approche pour traiter cette question clé de l'audit comprenait, entre autres, les procédures suivantes :

- Évaluer la façon dont la direction a déterminé les valeurs recouvrables des UGT et des unités de goodwill, ce qui comprend les éléments suivants :
 - Vérifier l'exactitude mathématique des modèles d'actualisation des flux de trésorerie.
 - Vérifier le caractère raisonnable des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels utilisés par la direction dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie en les comparant au budget approuvé par le conseil d'administration et en considérant les performances passées et actuelles des UGT.
 - Des professionnels ayant des compétences spécialisées et des connaissances dans le domaine de l'évaluation nous ont assistés pour les tests d'adéquation des modèles utilisés et du caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués par la direction sur la base des données disponibles de sociétés comparables.



Question clé de l'audit

Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit

situé au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau pour lequel un actif ou groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Les droits de franchise et de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel dans le cadre du test de dépréciation annuel de l'UGT, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine s'il existe un quelconque indice que les événements et les circonstances qui ont conduit à une perte de valeur au cours d'une année antérieure pour ses droits de franchise, ses droits de franchise maîtresse et ses marques de commerce puissent ne plus exister. S'il existe une telle indication, la Société doit estimer la valeur recouvrable de cet actif. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Si la valeur recouvrable estimée d'une UGT ou d'une unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'UGT ou de l'unité de goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de

- Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.



Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p>valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.</p>	
<p>Les valeurs recouvrables des UGT ou des unités de goodwill sont estimées selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses clés utilisées sont les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels et les taux d'actualisation.</p>	
<p>Le test de dépréciation annuel a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 9,9 millions \$, compensée par une reprise de perte de valeur de 9,4 millions \$.</p>	
<p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'une question clé de l'audit en raison : (i) du caractère significatif des soldes du goodwill, des marques de commerce, des droits de franchise et de franchise maîtresse et (ii) du jugement important exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des unités de goodwill et des UGT, y compris l'utilisation d'hypothèses clés. Cela a entraîné un degré élevé de subjectivité et d'importants travaux d'audit dans la mise en œuvre des procédures d'audit portant sur les hypothèses clés. Des professionnels ayant des compétences spécialisées et des connaissances dans le domaine de l'évaluation nous ont assistés dans la mise en œuvre nos procédures.</p>	

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.



Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sonia Boisvert.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 16 février 2022

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A116853

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		2021	2020
	Notes	\$	\$
Produits	26 et 31	551 903	511 117
Charges			
Charges d'exploitation	27 et 31	382 572	373 806
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	10 et 12	16 174	16 998
Amortissement – immobilisations incorporelles	13	28 442	30 876
Intérêts sur la dette à long terme		10 111	16 756
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	10	2 295	2 481
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	10	1 550	4 291
Perte de valeur nette – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	15	5 903	122 826
		447 047	568 034
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		(709)	508
Autres produits (charges)			
(Perte) profit de change réalisé et latent		(300)	3 230
Produits d'intérêts		198	408
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		1 319	2 890
Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		3 549	(466)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	24	3 034	(1 602)
Autres produits		125	—
		7 925	4 460
Bénéfice (perte) avant impôt		112 072	(51 949)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	30		
Exigible		21 036	8 360
Différé		5 093	(23 414)
		26 129	(15 054)
Résultat net		85 943	(36 895)
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		85 639	(37 108)
Participations ne donnant pas le contrôle		304	213
		85 943	(36 895)
Résultat par action	23		
De base		3,47	(1,50)
Dilué		3,46	(1,50)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global
 Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020
 (En milliers de dollars canadiens)

		2021	2020
	Notes	\$	\$
Résultat net		85 943	(36 895)
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
Perte latente provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger		(7 966)	(12 660)
Économie d'impôt différé sur les écarts de change	30	—	42
Autres éléments du résultat global		(7 966)	(12 618)
Total du résultat global		77 977	(49 513)
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		77 673	(49 726)
Participations ne donnant pas le contrôle		304	213
		77 977	(49 513)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens)

	Réerves				Réserves totales	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital- actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	353 300	664 748	732	665 480
Ajustement à l'application d'IFRS 16 (net d'impôt)	—	—	—	—	—	(10 692)	(10 692)	—	(10 692)
Solde ajusté au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	342 608	654 056	732	654 788
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2020	—	—	—	—	—	(37 108)	(37 108)	213	(36 895)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(12 618)	(12 618)	—	(12 618)	—	(12 618)
Résultat global							(49 726)	213	(49 513)
Rachat et annulation d'actions (note 21)	(4 524)	—	—	—	—	(14 342)	(18 866)	—	(18 866)
Dividendes	—	—	—	—	—	(4 633)	(4 633)	(186)	(4 819)
Rémunération à base d'actions (note 22)	—	—	924	—	924	—	924	—	924
Solde au 30 novembre 2020	306 415	(850)	3 019	(13 354)	(11 185)	286 525	581 755	759	582 514
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2021	—	—	—	—	—	85 639	85 639	304	85 943
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(7 966)	(7 966)	—	(7 966)	—	(7 966)
Résultat global							77 673	304	77 977
Cession d'une participation dans 10220396 Canada inc. (note 16)	—	—	—	—	—	(1 300)	(1 300)	196	(1 104)
Rachat et annulation d'actions (note 21)	(454)	—	—	—	—	(1 730)	(2 184)	—	(2 184)
Dividendes	—	—	—	—	—	(9 141)	(9 141)	—	(9 141)
Rémunération à base d'actions (note 22)	—	—	836	—	836	—	836	—	836
Solde au 30 novembre 2021	305 961	(850)	3 855	(21 320)	(18 315)	359 993	647 639	1 259	648 898

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2021	2020
	\$	\$
0,370 \$ par action ordinaire (2020 – 0,185 \$ par action ordinaire)	9 141	4 633

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		61 231	44 302
Débiteurs	7	57 459	55 886
Stocks	8	10 707	9 415
Tranche à court terme des prêts à recevoir et autres créances	9	1 189	1 527
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	10	89 046	90 303
Actif d'impôt exigible		3 712	420
Autres actifs		2 403	2 792
Charges payées d'avance et dépôts		7 721	6 750
		233 468	211 395
Prêts à recevoir et autres créances	9	3 049	3 233
Créances liées à des contrats de location-financement	10	310 223	377 824
Actifs liés aux coûts de contrats		5 631	5 171
Actifs d'impôt différés	30	185	207
Participation dans une coentreprise	11	25 911	26 612
Immobilisations corporelles	12	17 526	16 551
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	59 937	69 223
Immobilisations incorporelles	13	820 274	864 029
Goodwill	14	428 390	439 452
		1 904 594	2 013 697
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		119 462	111 372
Provisions	18	1 692	3 065
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation		101 889	95 233
Passif d'impôt exigible		4 256	18 335
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	19	16 100	13 747
Tranche à court terme de la dette à long terme	20	13 116	12 888
Tranche à court terme des obligations locatives	10	101 973	114 915
		358 488	369 555
Dette à long terme	20	347 612	447 654
Obligations locatives	10	371 575	443 834
Produits différés et dépôts	19	44 339	41 367
Impôt sur le résultat différé	30	132 653	128 773
Autres passifs		1 029	—
		1 255 696	1 431 183

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens)

		2021	2020
	Notes	\$	\$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	21	305 961	306 415
Réserves		(18 315)	(11 185)
Bénéfices non distribués		359 993	286 525
		647 639	581 755
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
		1 259	759
		648 898	582 514
		1 904 594	2 013 697

Approuvé par le conseil d'administration le 16 février 2022

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens)

		2021	2020
	Notes	\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		85 943	(36 895)
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		10 111	16 756
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	10	2 295	2 481
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	10 et 12	16 174	16 998
Amortissement – immobilisations incorporelles	13	28 442	30 876
Perte de valeur – immobilisations corporelles	15	131	3 166
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	10	1 550	4 291
Perte de valeur nette – immobilisations incorporelles et goodwill	15	5 772	119 660
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		709	(508)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives (Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente		(1 319)	(2 890)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	24	(3 034)	1 602
Autres produits		(125)	—
Charge (économie) d'impôt sur le résultat		26 129	(15 054)
Charge fondée sur des actions	22	836	924
		170 065	141 873
Impôt sur le résultat payé		(27 448)	(10 303)
Intérêts versés		(10 079)	(15 832)
Autres		(3 797)	573
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	32	10 558	17 341
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		139 299	133 652
Activités d'investissement			
Produit de la cession d'une participation dans 10220396 Canada inc.	16	7 500	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(6 439)	(4 197)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	13	(324)	(1 427)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		6 465	935
Produit de la cession d'actifs détenus en vue de la vente		—	11,689
Participation dans une coentreprise	11	—	(19 105)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		7 202	(12 105)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		—	20 000
Remboursement sur la dette à long terme	32	(102 238)	(109 137)
Paiements nets de loyers	10	(15 354)	(13 026)
Actions rachetées et annulées	21	(2 184)	(18 866)
Frais de financement capitalisés	32	(665)	(525)
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		—	(186)
Dividendes versés		(9 141)	(4 633)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(129 582)	(126 373)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		16 919	(4 826)
Trésorerie cédée dans le cadre de la cession		(131)	—
Effet des taux de change sur la trésorerie		141	(1 609)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		44 302	50 737
Trésorerie à la clôture de l'exercice		61 231	44 302

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
1. Description des activités	14
2. Base d'établissement	14
3. Méthodes comptables	15
4. Modifications comptables	28
5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	29
6. Modifications comptables futures	31
7. Débiteurs	33
8. Stocks.....	34
9. Prêts à recevoir et autres créances	34
10. Contrats de location	35
11. Participation dans une coentreprise	37
12. Immobilisations corporelles	38
13. Immobilisations incorporelles	39
14. Goodwill.....	40
15. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill.....	40
16. Cession d'une participation dans 10220396 Canada inc.....	43
17. Facilité de crédit	43
18. Provisions.....	43
19. Produits différés et dépôts.....	44
20. Dette à long terme.....	45
21. Capital-actions.....	45
22. Options sur actions.....	46
23. Résultat par action	47
24. Instruments financiers	47
25. Informations sur le capital.....	51
26. Produits	52
27. Charges d'exploitation	53
28. Garantie.....	53
29. Passifs éventuels	53
30. Impôt sur le résultat.....	54
31. Information sectorielle	56
32. Tableau des flux de trésorerie	58
33. Transactions entre parties liées.....	59
34. Événements postérieurs.....	60

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour en fixer à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait :

- Aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui entrent dans le champ d'application de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- Aux opérations de location, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, *Contrats de location*;
- Aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans la Norme comptable internationale (« IAS ») 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 16 février 2022.

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)	
	2021	2020
MTY Franchising Inc.	100	100
MTY Franchising USA, Inc.	100	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100	100
Built Franchise Systems, LLC	100	100
CB Franchise Systems, LLC	100	100
Papa Murphy's Holdings Inc.	100	100
9974644 Canada inc.	65	65

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, *Instruments financiers*, s'il y a lieu, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Une participation ne donnant pas le contrôle constitue un droit de propriété actuel et ses porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de la société en cas de liquidation. Cette participation peut être initialement évaluée soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'UGT conservée.

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iii) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Produits tirés des établissements franchisés (suite)

- iv) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise visé.
- v) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vi) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de la créance liée à un contrat de location-financement en vertu d'IFRS 16 sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé.
- vii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- viii) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchisage au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations au fonds promotionnel sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations au fonds promotionnel sont constatés séparément et inclus dans les créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs publicité et marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 30 481 \$ (2020 – 20 259 \$). Ces montants sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Actifs liés aux coûts du contrat

La Société comptabilise les coûts marginaux d'obtention d'un contrat en tant qu'actifs si elle s'attend à les recouvrer, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, les coûts sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts sont amortis dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat de franchise visé.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des actifs répondent aux critères d'un classement en tant qu'actifs « détenus en vue de la vente » dans les états consolidés de la situation financière. Les critères pris en compte par la direction comprennent l'existence d'un plan de cession des actifs et l'engagement de poursuivre ce plan, le prix de vente prévu des actifs, le calendrier prévu de réalisation de la vente planifiée et la période pendant laquelle les montants ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. La Société revoit les critères relatifs aux actifs détenus en vue de la vente chaque période et reclasse ces actifs depuis ou vers cette catégorie, selon le cas. De plus, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser les actifs détenus en vue de la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Location

La Société conclut des contrats de location à l'égard d'emplacements franchisés et d'établissements propriétaires, de bureaux et d'équipements dans le cours normal des affaires.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise les obligations locatives et les actifs au titre de droit d'utilisation correspondants, sauf dans le cas des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat visé. La Société comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives. Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

La Société en tant que bailleur

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal. Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

Incidences comptables de la COVID-19 sur les contrats de location

En mai 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16 afin de permettre aux preneurs de ne pas comptabiliser un allègement au titre d'un loyer comme modification du contrat de location s'il est la conséquence directe de la COVID-19 et répond à certaines conditions :

- La contrepartie révisée est essentiellement la même ou moindre que la contrepartie originale;
- La réduction des paiements de loyer vise les paiements dus au plus tard le 30 juin 2021; et
- Aucune autre modification substantielle n'a été apportée aux conditions du contrat de location.

En mars 2021, l'IASB a publié *Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (projet de modification d'IFRS 16)*, qui prolonge d'un an la période d'applicabilité de la modification de mai 2020. Les preneurs peuvent donc appliquer la mesure de simplification concernant les allègements de loyer accordés en lien avec la COVID-19 aux allègements de loyer dont la réduction concerne seulement des paiements dus initialement le 30 juin 2022 ou avant cette date.

La Société a adopté ces modifications et a appliqué la mesure de simplification à tous les allègements de loyer admissibles. La Société a comptabilisé des paiements de loyer variables négatifs de 933 \$ (2020 – 617 \$) dans la charge de loyers présentée aux coûts des marchandises vendues et loyers à la note 27 des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou durée d'utilité
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

La Société révisé à chaque période de présentation la durée d'amortissement de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée. La Société révisé également à chaque période de présentation les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée afin d'établir si les événements et circonstances continuent de justifier que ces immobilisations incorporelles aient une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté qui a été amorti de façon linéaire sur sa durée de vie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives. Pour les droits de franchise et droits de franchise maîtresse et les marques de commerce, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur. Les droits de franchise et droits de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel dans le cadre du test de dépréciation annuel de l'UGT, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des projections des flux de trésorerie opérationnels estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de projections des flux de trésorerie opérationnels n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine s'il existe un quelconque indice que les événements et les circonstances qui ont conduit à une perte de valeur au cours d'une année antérieure pour ses droits de franchise, ses droits de franchise maîtresse et ses marques de commerce puissent ne plus exister. S'il existe une telle indication, la Société doit estimer la valeur recouvrable de cet actif.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT (l'« unité de goodwill ») qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 30 novembre 2021, le goodwill est affecté comme suit :

	Description de l'unité de goodwill
Goodwill de source canadienne	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada.
Goodwill de source américaine et internationale, à l'exclusion du goodwill de Papa Murphy's	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion de la marque Papa Murphy's.
Goodwill lié à Papa Murphy's	Une UGT comprenant la marque Papa Murphy's

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité de goodwill. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur du goodwill (suite)

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des projections des flux de trésorerie opérationnels estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de projections des flux de trésorerie opérationnels n'ont pas été ajustées.

Trésorerie et liquidités soumises à restrictions

La trésorerie et les liquidités soumises à des restrictions comprennent les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important. Au 30 novembre 2021, elles comportaient des liquidités soumises à des restrictions de 462 \$ (2020 – 468 \$) exigées au titre de garanties à l'égard de certaines obligations locatives.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

Classement des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Allô! mon coco	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	JVRN

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités. Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation, et sont actualisées lorsque l'effet est important. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et loyers (note 27) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location d'établissements fermés, à l'exception des obligations locatives déjà comptabilisées conformément à IFRS 16, sont constatées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37 et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas. La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 22 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 31), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Partenariats

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence aux états consolidés de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence aux états consolidés des résultats.

Contrepartie différée à recevoir

La contrepartie différée à recevoir de la Société consiste en une contrepartie différée liée à la vente de sa participation dans 10220396 Canada inc. Cette contrepartie différée est un instrument financier évalué au coût amorti qui est présenté aux prêts à recevoir et autres créances.

4. Modifications comptables

IFRS 3, Regroupement d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans IFRS 3. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs.

Les modifications d'IFRS 3 ont été appliquées à compter du 1^{er} décembre 2020 et n'ont entraîné aucun rajustement.

IFRS 9, Instruments financiers, IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence en tant que première mesure quant aux répercussions potentielles de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. L'évolution récente du marché a remis en question la viabilité à long terme de ces éléments de référence. Les modifications publiées visent à traiter les problèmes touchant l'information financière dans la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence existant par un autre taux d'intérêt et tiennent compte des incidences pour des exigences en matière de comptabilité de couverture précises énoncées dans IFRS 9 et dans IAS 39, qui nécessitent une analyse prospective. IFRS 7 a également été modifiée pour y ajouter des obligations d'information sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Les modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 ont été appliquées à compter du 1^{er} décembre 2020 et n'ont donné lieu à aucun ajustement significatif.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau duquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2021, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation

La Société exerce son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT pour les besoins des tests de dépréciation à l'égard des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, du goodwill, des marques de commerce et des droits de franchise.

Lorsqu'elle a soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation à des tests de dépréciation, la Société a déterminé que ses UGT se composent le plus souvent d'établissements individuels ou de groupes d'établissements et que les actifs sont donc affectés à chaque UGT.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des marques de commerce et des droits de franchise, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces éléments se rapportent. En outre, chaque trimestre, la Société exerce son jugement pour déterminer s'il existe une indication de perte de valeur, auquel cas un test de dépréciation trimestriel devra être réalisé en plus du test de dépréciation annuel.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société soumet ses immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation à des tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. La valeur recouvrable des actifs des établissements appartenant à la Société est généralement fondée sur le calcul de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant et les coûts de résiliation de contrats de location, le cas échéant.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, la Société a comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses immobilisations corporelles (note 15). La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 131 \$ (2020 – 3 166 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses actifs au titre de droits d'utilisation (note 10) s'élevant à 1 550 \$ (2020 – 4 291 \$).

Dépréciation des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. Les valeurs recouvrables des actifs de la Société sont estimées selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, la Société a comptabilisé des pertes de valeur nettes à l'égard des droits de franchise et des marques de commerce (note 15). La perte de valeur nette totale, qui s'élève à 5 772 \$ (2020 – 51 693 \$), tient compte d'une perte de valeur de 15 135 \$ (2020 – 51 693 \$) correspondant à une réduction de la valeur comptable à la juste valeur de ces marques de commerce et droits de franchise et d'une reprise de perte de valeur de 9 363 \$ (2020 – néant). La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des flux de trésorerie opérationnels; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a également procédé à un examen de la valeur recouvrable allouée aux immobilisations incorporelles associées aux enseignes « Houston Avenue Bar & Grill » et « Industria Pizza + Bar », dans le cadre duquel la valeur recouvrable a été évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels. Cette estimation repose sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, le goodwill n'a subi aucune dépréciation (2020 : perte de valeur de 67 967 \$) (note 15).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Conséquences de la COVID-19

Durant l'exercice clos le 30 novembre 2021, la pandémie de COVID-19 a continué d'affecter les marchés dans lesquels MTY, ses partenaires franchisés et ses fournisseurs évoluent. Le Canada et certaines parties des États-Unis subissaient toujours les conséquences des restrictions gouvernementales imposées, notamment les limites sur l'accueil de clients dans les restaurants, les heures d'ouverture réduites ou les fermetures temporaires. La campagne mondiale de vaccination s'est intensifiée pendant l'exercice, ce qui a amené la levée graduelle des restrictions dans certains territoires, entre autres la reprise du service en salles à manger et sur les terrasses et la réouverture de plusieurs restaurants. Néanmoins, le variant Delta a suscité l'émergence d'une quatrième vague à la fin de l'exercice; les infections se sont accrues et avec elles, certaines mesures de santé publique, dont l'obligation de présenter un passeport vaccinal pour avoir accès aux restaurants dans certains territoires. Les perturbations devraient persister en 2022 en raison des incertitudes qui entourent la distribution des doses de rappel des vaccins et la propagation du variant Omicron. Les conséquences à plus long terme de la pandémie sur l'économie et les règles et restrictions qui s'appliqueront aux restaurants de MTY devraient évoluer et avoir des effets sur le réseau dans un proche avenir.

Devant les répercussions économiques et commerciales continues et incertaines de la pandémie de COVID-19, la Société vérifie de façon continue les estimations et hypothèses formulées et les jugements posés dans ses états financiers. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, elle a établi qu'il n'y avait aucune indication de perte de valeur attribuable à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur à l'égard de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de son goodwill par suite de la pandémie de COVID-19. Ces estimations, hypothèses et jugements sont sujets à changement.

La COVID-19 a eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés :

- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et aux créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers;
- La réduction des charges relatives aux salaires, présentée aux subventions salariales et aux loyers de la note 27 des états financiers consolidés, se chiffre à 4 073 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – 6 775 \$) en raison des subventions salariales à l'emploi du Canada; elle s'élève à 291 \$ (2020 – néant) quant au crédit relatif à la rétention du personnel (*Employee Retention Credit*) consenti aux contribuables américains en vertu du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act*; et
- La réduction des charges de loyers, présentée aux subventions salariales et aux loyers de la note 27 des états financiers consolidés, se chiffre à 1 385 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – 245 \$) à la suite des subventions d'urgence du Canada pour le loyer.

6. Modifications comptables futures

Quelques nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2021; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

Les modifications suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Mai 2020	1 ^{er} décembre 2022	En évaluation
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020, juillet 2020 et février 2021	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation
IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	Février 2021	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation
IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>	Mai 2021	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation

IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* qui révisait la norme en ce qui a trait aux coûts qu'une société devrait inclure au titre du coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si ce contrat est déficitaire. Les changements apportés par cette révision précisent que le « coût d'exécution d'un contrat » comprend les « coûts directement liés à ce contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent consister soit dans les coûts marginaux d'exécution du contrat, soit dans l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications d'IAS 37 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2022.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet.

En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1)* qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020.

En février 2021, l'IASB a publié *Informations à fournir sur les méthodes comptables (Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*, dont les modifications visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Une entité doit désormais fournir des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que sur ses principales méthodes comptables. Plusieurs paragraphes sont ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives. Les modifications précisent aussi que des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs; qu'elles sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers; et que si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables.

Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié « *Definition of Accounting Estimates (Amendments to IAS 8)* » afin d'aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications d'IAS 8 portent uniquement sur les estimations comptables et clarifient ce qui suit : la définition d'un changement de méthodes comptables est remplacée par une définition des estimations comptables; les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure; un changement d'estimation comptable qui résulte d'informations nouvelles ou de nouveaux développements n'est pas une correction d'erreur; et un changement d'estimation comptable peut affecter soit le résultat net de la période considérée seulement, soit le résultat net de la période considérée et de périodes ultérieures. Les modifications d'IAS 8 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)* qui clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, laquelle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur. Les modifications d'IAS 12 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

7. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour pertes de crédit connexe :

	2021	2020
	\$	\$
Total des débiteurs	65 915	68 417
Moins : provision pour pertes de crédit	8 456	12 531
Total des débiteurs, montant net	57 459	55 886
Desquels :		
Non échus	42 257	35 946
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	2 549	3 818
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	2 131	2 731
Échus depuis plus de 61 jours	10 522	13 391
Total des débiteurs, montant net	57 459	55 886

	2021	2020
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	12 531	8 176
(Suppressions) ajouts	(1 324)	5 459
Reprises de radiations antérieures	41	12
Radiations	(2 697)	(1 950)
Incidence du change	(95)	834
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	8 456	12 531

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

8. Stocks

	2021	2020
	\$	\$
Matières premières	4 057	3 505
Travaux en cours	513	466
Produits finis	6 137	5 444
Total des stocks	10 707	9 415

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 27 \$ (2020 – 51 \$) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les 12 prochains mois.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021 s'élevaient à 127 657 \$ (2019 – 107 798 \$).

9. Prêts à recevoir et autres créances

Les prêts à recevoir et autres créances sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés et à la contrepartie différée à recevoir pour la cession de la participation de 80 % de la Société dans 10220396 Canada inc.; ils se composent des éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt de 0 % à 8 % annuellement, remboursables par versements mensuels totalisant 156 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2028	4 057	6 871
Moins : provision pour pertes de crédit attendues	1 569	2 111
	2 488	4 760
Tranche à court terme des prêts à recevoir	(1 189)	(1 527)
Prêts à recevoir	1 299	3 233
Contrepartie différée à recevoir	1 750	—
Prêts à recevoir et autres créances	3 049	3 233

Les remboursements du capital des prêts à recevoir au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

	\$
2022	1 189
2023	485
2024	283
2025	170
2026	360
Par la suite	1
	2 488

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

10. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de cinq à 10 ans lors de la signature. Aucun des contrats de location de la Société ne comporte une clause d'option d'achat des locaux.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique les valeurs comptables nettes des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs et la variation au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous-contrats de location simple	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2019	55 937	12 088	813	68 838
Ajouts	17 452	—	92	17 544
Charge d'amortissement	(10 951)	(1 120)	(273)	(12 344)
Perte de valeur	(4 090)	(201)	—	(4 291)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	893	(489)	3	407
Change	(905)	—	(26)	(931)
Solde au 30 novembre 2020	58 336	10 278	609	69 223
Ajouts	14 658	—	834	15 492
Charge d'amortissement	(10 615)	(1 428)	(460)	(12 503)
Perte de valeur	(1 550)	—	—	(1 550)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	(14 493)	4 211	93	(10 189)
Change	(538)	6	(4)	(536)
Solde au 30 novembre 2021	45 798	13 067	1 072	59 937

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

10. Contrats de location (suite)

Créances liées à des contrats de location-financement et obligations locatives

Le tableau suivant indique la valeur comptable des créances liées à des contrats de location-financement et des obligations locatives ainsi que leur variation au cours des exercices clos les 30 novembres 2021 et 2020 :

	Créances liées à des contrats de location-financement	Obligations locatives
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2019	526 421	(611 079)
Additions	22 792	(26 409)
Renouvellements et modifications de contrats de location	47 467	(51 303)
Résiliations de contrats de location	(22 636)	15 781
Autres ajustements	(3 090)	—
Produit (charge) d'intérêts	13 234	(15 715)
(Quittances) paiements	(113 016)	126 042
Change	(3 045)	3 934
Solde au 30 novembre 2020	468 127	(558 749)
Additions	8 379	(14 649)
Renouvellements et modifications de contrats de location	35 622	(35 110)
Résiliations de contrats de location	(16 082)	18 717
Autres ajustements	1 722	4 037
Produit (charge) d'intérêts	11 553	(13 848)
(Quittances) paiements	(108 142)	123 496
Change	(1 910)	2 558
Solde au 30 novembre 2021	399 269	(473 548)

Ces sommes ont été présentées à l'état consolidé de la situation financière comme suit :

	Créances liées à des contrats de location-financement	Obligations locatives
	\$	\$
Tranche à court terme	90 303	(114 915)
Tranche à long terme	377 824	(443 834)
30 novembre 2020	468 127	(558 749)
Tranche à court terme	89 046	(101 973)
Tranche à long terme	310 223	(371 575)
30 novembre 2021	399 269	(473 548)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

10. Contrats de location (suite)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 30 novembre 2021 :

	Obligations locatives	Créances liées à des contrats de location- financement	Sous-contrats de location simple
	\$	\$	\$
2022	112 485	98 449	1 489
2023	100 480	87 889	1 282
2024	83 178	72 524	975
2025	68 361	58 648	873
2026	53 337	44 657	744
Par la suite	92 928	69 399	1 193
Total des paiements de loyers non actualisés	510 769	431 566	6 556
Valeurs résiduelles non garanties	—	2 636	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	434 202	—
Moins : produits financiers non acquis	—	(30 995)	—
Valeur actualisée des paiements minimums de loyers à recevoir	—	403 207	—
Provision pour pertes sur créances	—	(3 938)	—
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	(89 046)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	310 223	—

La Société a comptabilisé une charge de loyer nette de 2 914 \$ (2020 – 5 839 \$) à l'égard de ses contrats de location à court terme, de ses contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de paiements de loyers variables.

11. Participation dans une coentreprise

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70 % dans une coentreprise qui avait acquis Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration à service complet exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26 104 \$. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4 129 \$, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2 870 \$ et une contrepartie en espèces de 19 105 \$. La Société a comptabilisé sa participation en tant que participation dans une coentreprise; elle a garanti des passifs de la coentreprise totalisant 7 867 \$ qui seront payables au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire de la coentreprise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

12. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel ¹⁾	Matériel informatique ¹⁾	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	1 236	5 223	11 537	12 562	2 612	567	33 737
Ajouts	—	30	707	2 802	658	—	4 197
Cessions	—	—	(309)	(1 918)	(6)	(13)	(2 246)
Perte de valeur (note 15)	—	—	(2 147)	(1 019)	—	—	(3 166)
Change	—	—	(91)	(55)	(18)	(2)	(166)
Solde au 30 novembre 2020	1 236	5 253	9 697	12 372	3 246	552	32 356
Ajouts	—	12	1 336	3 811	1 170	110	6 439
Cessions ²⁾	—	(131)	(2 703)	(693)	(2)	(65)	(3 594)
Perte de valeur (note 15)	—	—	(20)	(111)	—	—	(131)
Change	—	—	(75)	(16)	8	(1)	(84)
Solde au 30 novembre 2021	1 236	5 134	8 235	15 363	4 422	596	34 986
Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel ¹⁾	Matériel informatique ¹⁾	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	—	1 393	3 726	5 758	1 337	160	12 374
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(162)	(945)	(1)	(13)	(1 121)
Change	—	—	(42)	(52)	(7)	(1)	(102)
Charge d'amortissement	—	231	1 813	1 956	561	93	4 654
Solde au 30 novembre 2020	—	1 624	5 335	6 717	1 890	239	15 805
Éliminations liées à la cession d'actifs ²⁾	—	(32)	(1 819)	(89)	(14)	(38)	(1 992)
Change	—	—	(10)	(15)	1	—	(24)
Charge d'amortissement	—	221	1 219	1 616	528	87	3 671
Solde au 30 novembre 2021	—	1 813	4 725	8 229	2 405	288	17 460
Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel ¹⁾	Matériel informatique ¹⁾	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2020	1 236	3 629	4 362	5 655	1 356	313	16 551
30 novembre 2021	1 236	3 321	3 510	7 134	2 017	308	17 526

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un reclassement du matériel et du matériel informatique.

²⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a disposé de deux portefeuilles composés respectivement de sept et de 24 établissements propriétaires du secteur États-Unis qui ont été rebranchés à la clôture de la vente (2020 – deux portefeuilles composés de sept et neuf établissements propriétaires). La Société a reçu une contrepartie totale de 4 201 \$ pour les deux portefeuilles (2020 – 11 689 \$) et constaté un profit à la cession de 1 374 \$, lequel est présenté au Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente dans ses états consolidés des résultats (2020 – perte de 140 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse					Total
	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	393 234	663 394	1 199	10 318	6 612	1 074 757
Ajouts ²⁾	11	—	—	—	1 288	1 299
Change	(5 367)	(9 244)	—	—	(53)	(14 664)
Perte de valeur (note 15)	(17 156)	(34 537)	—	—	—	(51 693)
Solde au 30 novembre 2019	370 722	619 613	1 199	10 318	7 847	1 009 699
Ajouts ²⁾	—	—	—	—	324	324
Cessions	(2 180)	(1 270)	—	—	—	(3 450)
Change	(2 997)	(5 202)	—	—	(33)	(8 232)
Perte de valeur nette (note 15)	(752)	(4 788)	—	—	(232)	(5 772)
Solde au 30 novembre 2021	364 793	608 353	1 199	10 318	7 906	992 569

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse					Total
	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	113 545	—	740	819	1 554	116 658
Change	(1 849)	—	—	—	(15)	(1 864)
Amortissement	28 923	—	119	819	1 015	30 876
Solde au 30 novembre 2020	140 619	—	859	1 638	2 554	145 670
Cessions	(1 259)	—	—	—	—	(1 259)
Change	(553)	—	—	—	(5)	(558)
Amortissement	26 136	—	119	818	1 369	28 442
Solde au 30 novembre 2021	164 943	—	978	2 456	3 918	172 295

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse					Total
	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2020	230 103	619 613	340	8 680	5 293	864 029
30 novembre 2021	199 850	608 353	221	7 862	3 988	820 274

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 579 \$ (2020 – 579 \$) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

²⁾ Les ajouts ne comprennent aucun montant relatif à des éléments hors trésorerie (2020 – 128 \$).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, pour lesquelles chaque enseigne représente une UGT pour les besoins des tests de dépréciation, attribuables à 56 UGT (2020 – 58 UGT) pour un montant total de 608 932 \$ (2020 – 620 192 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

14. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2021	2020
	\$	\$
Goodwill au début de l'exercice	502 531	510 171
Cession (note 16)	(7 807)	—
Change	(4 097)	(7 640)
Goodwill à la fin de l'exercice	490 627	502 531
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	63 079	—
Perte de valeur (note 15)	—	67 967
Change	(842)	(4 888)
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	62 237	63 079
Solde à la fin de l'exercice	428 390	439 452

Au 30 novembre 2021, le goodwill était attribué comme suit à trois unités de goodwill (2020 – trois unités de goodwill) :

	2021	2020
	\$	\$
Canada ¹⁾	187 543	195 350
États-Unis/International, à l'exclusion de Papa Murphy's ²⁾	119 385	121 000
Papa Murphy's ²⁾	121 462	123 102
	428 390	439 452

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due à la cession de la participation dans 10220396 Canada inc. (voir la note 16)

²⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due aux écarts de change.

15. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la présence d'éléments pouvant indiquer une perte de valeur a mené la Société à procéder à un examen de la valeur recouvrable allouée aux immobilisations incorporelles associées aux enseignes « Houston Avenue Bar & Grill » et « Industria Pizza + Bar » (voir la note 16). La valeur recouvrable a été évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de vente. À la suite de cet examen, une perte de valeur hors trésorerie se chiffrant à 5 274 \$ (comprenant des pertes de valeur sur droits de franchise et sur marques de commerce s'élevant respectivement à 2 229 \$ et à 3 045 \$) a été constatée pour le secteur géographique du Canada.

En outre, la Société a procédé au test de dépréciation annuel au 31 août 2021 en vertu duquel :

- Elle a comptabilisé une perte de valeur additionnelle de 9 861 \$ pour sept de ses enseignes (quatre du secteur géographique du Canada et trois du secteur géographique des États-Unis/International).
- Pour cinq de ses enseignes (trois du secteur géographique du Canada et deux du secteur géographique des États-Unis/International), la Société a comptabilisé une reprise des pertes de valeur de l'exercice précédent totalisant 9 363 \$, après avoir conclu que les événements et les circonstances à l'origine de ces pertes n'existent plus. Ces événements et circonstances, qui comprenaient les répercussions néfastes attendues de la COVID-19, y compris la fermeture temporaire d'établissements ainsi qu'une diminution du chiffre d'affaires des établissements franchisés durant l'exercice précédent, ont eu un dénouement positif, comme en témoignent les résultats des enseignes, supérieurs aux projections du chiffre d'affaires réalisées pour établir les flux de trésorerie aux fins d'examen des pertes de valeur de l'exercice précédent.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill (suite)

De plus, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 131 \$ à l'égard de ses immobilisations corporelles, pour une perte de valeur nette totale s'élevant à 5 903 \$ à l'égard de ses immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, laquelle est présentée aux états consolidés du résultat global.

Les pertes de valeur correspondent au montant par lequel la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, établie au moyen des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels actualisés attendus pour les marques de commerce et pour les droits de franchise.

La perte de valeur (reprise de perte de valeur) par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 est la suivante :

	<u>Immobilisations incorporelles</u>				Total
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	97	2 809	8 496	232	11 634
États-Unis/International	34	667	2 931	—	3 632
Perte de valeur	131	3 476	11 427	232	15 266
Canada	—	(531)	(1 792)	—	(2 323)
États-Unis/International	—	(2 193)	(4 847)	—	(7 040)
Reprise de perte de valeur	—	(2 724)	(6 639)	—	(9 363)
Perte de valeur nette	131	752	4 788	232	5 903

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 est la suivante :

	<u>Immobilisations incorporelles</u>				Total
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	Goodwill ¹⁾	
	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	2 379	10 898	22 003	—	35 280
États-Unis/International	787	6 258	12 534	67 967	87 546
Perte de valeur	3 166	17 156	34 537	67 967	122 826

¹⁾ La perte de valeur a été comptabilisée à l'égard du goodwill affecté à l'unité de goodwill États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's.

Lorsque le montant recouvrable est évalué en tant que valeur d'utilité d'une unité de goodwill, les hypothèses clés utilisées sont les flux de trésorerie opérationnels estimés ainsi que les taux d'actualisation. Les projections du chiffre d'affaires étaient fondées sur les résultats d'exploitation prévus pour l'exercice ultérieur préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration ainsi que sur les prévisions internes des exercices ultérieurs, établies par la direction à partir des résultats d'exploitation prévus.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill (suite)

Le tableau qui suit présente les hypothèses clés utilisées à l'égard des tests de dépréciation effectués par la Société et des montants recouvrables à la valeur d'utilité au 31 août 2021 et 2020 :

<i>(En dollars, sauf les données exprimées en pourcentage)</i>	2021			2020		
	États-Unis/ International à l'exclusion de Papa Murphy's			États-Unis/ International à l'exclusion de Papa Murphy's		
	Canada	Papa Murphy's	Papa Murphy's	Canada	Papa Murphy's	Papa Murphy's
Taux d'actualisation après impôts	8,1 %	8,0 %	8,0 %	8,2 %	8,3 %	8,3 %
Taux d'actualisation avant impôts	10,4 %	10,1 %	10,2 %	10,7 %	10,5 %	10,5 %
Montants recouvrables	1 109 172	877 544	384 986	1 113 541	563 568	422 463

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2020 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour le Canada. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur Canada entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de quatre marques (2020 – quatre marques) représentant 0,1 % (2020 – 0,5 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur Canada n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020. En ce qui concerne l'unité de goodwill Canada, une hausse de 860 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2020 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour les États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour les États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de trois marques (2020 – 11 marques) représentant moins de 0,1 % (2020 – 2,9 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour les États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle sur le goodwill (2020 – perte de valeur additionnelle du goodwill représentant 5,3 % de la valeur comptable totale du goodwill de cette unité de goodwill). En ce qui concerne l'unité de goodwill États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's, une hausse de 500 points de base (2020 – 60 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Un taux de croissance à long terme de 1,5 % (2020 – 1,5 %) a été utilisé dans le cadre du test de dépréciation pour Papa Murphy's. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour Papa Murphy's n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles ou du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020. En ce qui concerne l'unité de goodwill Papa Murphy's, une hausse de 230 points de base (2020 – 300 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Cession d'une participation dans 10220396 Canada inc.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a vendu sa participation de 80 % dans 10220396 Canada inc., dont les activités consistent à franchiser les enseignes « Houston Avenue Bar & Grill » et « Industria Pizza + Bar », pour une contrepartie en espèces de 7 500 \$ et une contrepartie différée s'élevant à 1 693 \$. La contrepartie différée est d'un montant contractuel d'au plus 3 000 \$ à régler en deux tranches. La première tranche de 1 500 \$ sera payée à compter de juillet 2022, par versements variables fondés sur les redevances perçues. La seconde tranche sera aussi payée par versements variables fondés sur les redevances perçues; ces versements commenceront lorsque la première tranche aura été payée en entier et se termineront lorsque la somme de 1 500 \$ aura été payée ou au bout de 10 ans, selon la première occurrence. La Société a comptabilisé un profit de 141 \$, présenté aux autres produits dans les états consolidés des résultats, suite à la cession de ses actions de 10220396 Canada inc.

17. Facilité de crédit

La Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021. La modification a consisté en une réduction de la facilité, dont la limite autorisée est désormais de 600 000 \$ (30 novembre 2020 – 700 000 \$), en une augmentation de la limite relative à la clause accordéon, qui s'établit désormais à 300 000 \$ (30 novembre 2020 – 200 000 \$), et en une prorogation de trois ans de son échéance, qui est portée au 22 avril 2024. Des frais de financement de 665 \$ ont été engagés et seront reportés et amortis sur la durée restante de la facilité de crédit renouvelable, soit trois ans. Au 30 novembre 2021, 345 000 \$ avaient été tirés de la facilité de crédit renouvelable (2020 – 433 000 \$).

La Société doit respecter certaines clauses restrictives financières de la facilité, notamment :

- Le ratio dette-BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements), doit être inférieur ou égal à 3,50 : 1,00;
- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 4,00 : 1,00 pendant les 12 mois qui suivent des acquisitions dont la contrepartie est supérieure à 150 000 \$; et
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être d'au moins 2,00 : 1,00 en tout temps.

Au 30 novembre 2021, la Société respectait les clauses restrictives financières de la facilité.

18. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités	1 636	2 878
Établissements fermés	56	187
	1 692	3 065

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements sous-performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision. La Société a comptabilisé une obligation de 56 \$ (2020 – 187 \$) à l'égard de contrats de location de locaux qu'elle n'exploite plus, mais dont elle conserve les obligations prévues au contrat de location, les contrats de location dont les obligations locatives sont déjà comptabilisées conformément à IFRS 16 exceptés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Provisions (suite)

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2021	2020
	\$	\$
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à l'ouverture	3 065	13 421
Reprises	(541)	(1 141)
Transferts aux actifs au titre de droits d'utilisation à l'application d'IFRS 16	—	(1 274)
Provisions utilisées	(1 116)	(10 169)
Ajouts	305	2 255
Incidence du change	(21)	(27)
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à la clôture	1 692	3 065

19. Produits différés et dépôts

	2021	2020
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	49 266	44 279
Loyers non acquis, avances pour la construction et la rénovation de restaurants	2 364	938
Apports des fournisseurs et autres réductions	8 809	9 897
	60 439	55 114
Moins : tranche à court terme	(16 100)	(13 747)
	44 339	41 367

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrats durant l'exercice.

Des produits s'élevant à 12 853 \$ (2020 – 16 927 \$) comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2021 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2022	16 100
2023	8 192
2024	6 811
2025	4 809
2026	3 706
Par la suite	20 821
	<u>60 439</u>

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

20. Dette à long terme

	2021	2020
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions ¹⁾	12 171	12 500
Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise ²⁾	1 961	8 075
Juste valeur de l'obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	—	2 928
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. ³⁾	1 575	1 171
Juste valeur de l'obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise ⁴⁾	1 416	3 364
Juste valeur d'un swap de taux d'intérêt	—	1 152
Facilité de crédit renouvelable remboursable à un syndicat de prêteurs ⁵⁾	345 000	433 000
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit	(1 395)	(1 648)
	360 728	460 542
Tranche à court terme	(13 116)	(12 888)
	347 612	447 654

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a reclassé des retenues ne portant pas intérêt effectuées lors de l'acquisition de Marques Kahala ltée et qui avaient antérieurement été appliquées à un passif d'impôt relatif à l'acquisition de Marques Kahala ltée. La retenue sera remise au cours des 12 prochains mois.

²⁾ Le solde du 30 novembre 2021 consiste en une participation dans la coentreprise (payable en décembre 2022).

³⁾ Payable à vue.

⁴⁾ Échoit au plus tard en décembre 2024.

⁵⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 22 avril 2024 et doit être entièrement remboursée à cette date; sa limite autorisée est de 600 000 \$ (30 novembre 2020 – 700 000 \$). Au 30 novembre 2021, la Société avait tiré 271 470 \$ US (2020 – 233 010 \$ US et 128 000 \$ CA) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux London Inter-Bank Offered Rate (« LIBOR ») majoré de la marge applicable.

21. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

	2021	2021	2020	2020
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	24 706 461	306 415	25 071 235	310 939
Actions rachetées et annulées	(36 600)	(454)	(364 774)	(4 524)
Solde à la clôture de l'exercice	24 669 861	305 961	24 706 461	306 415

Le 28 juin 2021, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN »). Cette OPRCN s'ouvrirait le 3 juillet 2021 pour échoir le 2 juillet 2022, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. La Société est autorisée à racheter 1 235 323 de ses actions ordinaires pendant cette nouvelle période de renouvellement. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a racheté et annulé un total de 36 600 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN en vigueur (2020 – 364 774 actions ordinaires), à un prix moyen pondéré de 59,68 \$ par action ordinaire (2020 – 51,72 \$), pour une contrepartie totale de 2 184 \$ (2020 – 18 866 \$). L'excédent de 1 730 \$ (2020 – 14 342 \$) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

22. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de membres clés de la direction et d'administrateurs. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2021, 60 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2020 – 100 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre :

	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	400 000	50,19	400 000	50,19
Attribuées	40 000	58,78	—	—
En circulation à la clôture de l'exercice	440 000	50,97	400 000	50,19
Acquises à la clôture de l'exercice	66 666	48,36	44 444	48,36

Au 30 novembre 2021, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
\$		
48,36	200 000	5,3
52,01	200 000	7,8
58,78	40 000	3,1
	440 000	6,3

Au 30 novembre 2020, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
\$		
48,36	200 000	6,3
52,01	200 000	8,8
	400 000	7,6

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits. Les droits d'un tiers des options seront acquis et pourront être exercés respectivement le 1^{er} juillet 2022, le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024. Les options expireront le 31 décembre 2024. Aucune attribution d'options n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2021 s'établissait à 9,23 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

22. Options sur actions (suite)

Les données moyennes pondérées suivantes ont été utilisées :

	2021
Valeur de l'action à la date d'acquisition	58,78 \$
Prix d'exercice	58,78 \$
Taux de rendement en dividende attendu	1,26 %
Volatilité attendue	26,1 %
Taux d'intérêt sans risque	1,15 %
Durée de vie attendue	2,5 ans

Une charge de rémunération s'élevant à 836 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – 924 \$). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages des charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

23. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat par action de base et celui utilisé pour calculer le résultat par action dilué :

	2021	2020
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	24 704 866	24 755 351
En présumant l'exercice d'options sur actions ¹⁾	40 265	—
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	24 745 131	24 755 351

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération future non constaté moyen des options ayant un effet dilutif. Un total de 200 000 options ont été exclues durant l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – 400 000).

24. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

En 2021, la Société a vendu sa participation de 80 % dans 10220396 Canada inc. et cédé les billets à ordre qui avaient été comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 104 \$ a été constatée à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – profit de 139 \$).

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi ainsi que de sa participation dans Tortoise Group, la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en décembre 2022 pour Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement. La contrepartie dévolue à Yuzu Sushi, d'un montant total de 5 071 \$, a été réglée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 656 \$ a été constaté à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – perte de 997 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur (note 20) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 404 \$ (2020 – perte de 207 \$) a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise

Dans le cadre de son acquisition de sa participation de 70 % dans une coentreprise acquisitive de Tortoise Group, la Société a conclu une entente à l'effet de racheter la participation résiduelle de 30 % avant décembre 2025. La contrepartie d'acquisition à payer sera fondée sur des profits futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 20) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 14 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2021 (2020 – 67 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 948 \$ (2020 – perte de 494 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans une coentreprise.

Swap de taux d'intérêt

La Société détenait un swap de taux d'intérêt conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100 000 \$ qui est arrivé à échéance le 21 juillet 2021 (2020 – 100 000 \$). Lors de la réévaluation de la juste valeur, la Société a comptabilisé une perte de 62 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – perte de 1 592 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 26 novembre 2021 et le 29 novembre 2021, la Société a conclu trois swaps de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois (2020 – deux swaps). Une juste valeur nulle a été comptabilisée au 30 novembre 2021 (2020 – néant). La Société a classé ces instruments financiers comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

	2021			2020	
Reçoit – Nominal	78 920 \$ US	180 761 \$ US	11 789 \$ US	137 600 \$ US	95 410 \$ US
Reçoit – Taux	1,29 %	1,29 %	1,29 %	2,44 %	1,85 %
Paie – Nominal	100 000 \$ CA	230 000 \$ CA	15 000 \$ CA	180 000 \$ CA	125 000 \$ CA
Paie – Taux	1,23 %	1,09 %	1,38 %	2,45 %	1,94 %

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2021	2020
	\$	\$
Billets à ordre relatifs à l'obligation de rachat de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	—	2 928
Contrepartie éventuelle sur acquisitions et participation dans une coentreprise	1 961	8 075
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	1 575	1 171
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	1 416	3 364
Passifs financiers	4 952	15 538

La Société a déterminé que les justes valeurs de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court et à long termes se rapprochent de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les dépôts et d'autres passifs. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers aux 30 novembre 2021 et 2020. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables au moment du règlement des instruments.

	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir et autres créances	4 238	4 238	4 760	4 760
Créances liées à des contrats de location-financement	399 269	399 269	468 127	468 127
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	357 171	357 189	445 500	455 045

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, de la contrepartie éventuelle sur acquisitions, du swap de taux d'intérêt, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des frais de financement de la facilité de crédit et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et autres créances et créances liées à des contrats de location-financement – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme ou l'utilisation des taux d'intérêt du marché.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2021.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir et autres créances est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2021, la dette à long terme libellée en dollars américains n'est pas exposée au risque de change en raison des trois swaps de devises et de taux d'intérêt (2020 – deux swaps).

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2021, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises :

	2021		2020	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	3 744	4 789	4 748	6 156
Débiteurs	378	484	645	836
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(82)	(105)	(85)	(110)
Actifs financiers nets	4 040	5 168	5 308	6 882

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5 % des taux de change du dollar canadien entraînerait un profit de 202 \$ CA (2020 – profit de 265 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 345 000 \$ (2020 – 433 000 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2021. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 3 450 \$ par année (2020 – 4 330 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2021, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 600 000 \$ (2020 – 700 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 17.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2021 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	119 462	119 462	119 462	—	—	—
Dette à long terme (note 20) ¹⁾	360 728	362 142	13 708	4	1 969	346 461
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	s.o.	13 786	2 852	2 852	5 705	2 377
Obligations locatives	473 548	510 769	56 243	56 242	100 480	297 804
	953 738	1 006 159	192 265	59 098	108 154	646 642

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

25. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

La Société définit son capital comme suit :

- Capitaux propres;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2021 et 2020 :

	2021	2020
	\$	\$
Emprunts	360 728	460 542
Capitaux propres	648 898	582 514
Ratio d'endettement	0,56	0,79

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

25. Informations sur le capital (suite)

Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

Suivant les conditions de sa facilité de crédit renouvelable, la Société devra respecter un ratio maximal dette-BALIA proforma de 4,00 : 1,00 à la suite d'une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l'acquisition; de 3,50 : 1,00 par la suite et jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, le 22 avril 2024.

26. Produits

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2021			30 novembre 2020		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	62 084	118 631	180 715	57 798	107 333	165 131
Droits de franchise et de transfert	5 019	4 353	9 372	5 872	4 262	10 134
Ventes au détail, transformation des aliments et produits de distribution	124 280	4 972	129 252	103 765	4 593	108 358
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	24 650	44 862	69 512	24 095	48 029	72 124
Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux	228	4 518	4 746	313	4 466	4 779
Fonds promotionnels	32 151	61 207	93 358	30 401	56 406	86 807
Autres revenus de franchisage	28 598	25 648	54 246	29 000	23 030	52 030
Autres	3 175	7 527	10 702	2 836	8 918	11 754
	280 185	271 718	551 903	254 080	257 037	511 117

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

27. Charges d'exploitation

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2021			30 novembre 2020		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et loyers	12 044	19 829	31 873	15 888	20 315	36 203
Frais de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	113 992	—	113 992	91 865	—	91 865
Salaires et avantages	42 477	55 004	97 481	39 619	62 412	102 031
Subvention salariale et des loyers (note 5)	(5 458)	(291)	(5 749)	(7 020)	—	(7 020)
Frais de consultation et honoraires professionnels	6 760	7 018	13 778	7 599	7 694	15 293
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	6 245	6 245	—	5 522	5 522
Redevances	44	7 401	7 445	16	5 890	5 906
Fonds promotionnels ¹⁾	32 151	61 207	93 358	30 401	56 406	86 807
Reprise (perte de valeur) liée aux pertes de crédit attendues	(1 219)	(1 975)	(3 194)	5 497	3 300	8 797
Autres ²⁾	11 322	16 021	27 343	10 870	17 532	28 402
	212 113	170 459	382 572	194 735	179 071	373 806

¹⁾ Les fonds promotionnels comprennent entre autres des salaires et avantages.

²⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation et d'autres frais administratifs.

28. Garantie

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 19 260 \$ au 30 novembre 2021 (2020 – 13 374 \$). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2021, la Société avait engagé 1 796 \$ (2020 – 1 796 \$) à l'égard de ces garanties; cette somme est incluse aux créanciers et charges à payer.

29. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 18. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

30. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	29 699	26,5	(13 766)	26,5
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(6 195)	(5,5)	(4 313)	8,3
Partie non imposable des gains en capital	16	—	(511)	1,0
Différences permanentes	(238)	(0,2)	12 196	(23,5)
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(20)	—	(247)	0,5
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	1 645	1,5	161	(0,3)
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	1 851	2,4	(2 655)	5,1
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	428	(0,4)	183	(0,4)
Révision des estimations relatives à l'impôt exigible	—	—	(5 410)	10,4
Autres – montant net	(1 057)	(1,0)	(692)	1,3
Provision d'impôt sur le résultat	26 129	23,3	(15 054)	28,9

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 :

	30 novembre 2020	Comptabilisé en résultat net	Change	30 novembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :				
Immobilisations corporelles et actifs détenus en vue de la vente	(1 600)	(2 845)	8	(4 437)
Créances liées à des contrats de location-financement	(121 412)	17 408	517	(103 487)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(17 560)	2 144	149	(15 267)
Débiteurs	455	(84)	(8)	363
Coûts différés	(1 252)	(46)	—	(1 298)
Stocks	100	(42)	—	58
Provisions et cartes-cadeaux	18 665	1 487	(187)	19 965
Dette à long terme	282	(1 539)	2	(1 255)
Pertes autres qu'en capital	828	(720)	(30)	78
Immobilisations incorporelles	(168 598)	(2 249)	1 538	(169 309)
Charges à payer	8 562	1 502	(62)	10 002
Produit différé	9 377	491	(11)	9 857
Obligations locatives	143 587	(20 600)	(725)	122 262
	(128 566)	(5 093)	1 191	(132 468)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

30. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2019	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Incidence de l'application initiale de l'IFRS 16	Change	30 novembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations corporelles et actifs détenus en vue de la vente	(2 383)	661	—	—	122	(1 600)
Créances liées à des contrats de location- financement	—	15 926	—	(138 019)	681	(121 412)
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	(187)	—	(17 573)	200	(17 560)
Débiteurs	(51)	533	—	—	(27)	455
Coûts différés	(1 352)	123	—	—	(23)	(1 252)
Stocks	72	30	—	—	(2)	100
Provisions et cartes- cadeaux	16 235	3 233	—	(329)	(474)	18 665
Dettes à long terme	1 124	(907)	42	—	23	282
Pertes autres qu'en capital	2 344	(1 539)	—	—	23	828
Immobilisations incorporelles	(191 027)	19 527	—	—	2 902	(168 598)
Charges à payer	6 217	2 644	—	—	(299)	8 562
Produit différé	10 854	(848)	—	(538)	(91)	9 377
Obligations locatives	—	(15 782)	—	160 196	(827)	143 587
	(157 967)	23 414	42	3 737	2 208	(128 566)

Au 30 novembre 2021, des pertes en capital d'environ 857 \$ (2020 – 910 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2021, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 1 805 \$ (2020 – 1 827 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital expirent entre 2037 et 2040.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 7 609 \$ (2020 – 4 237 \$).

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 39 846 \$ (2020 – 4 716 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon les types de produits offerts ou de services fournis. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels. Cette information est présentée ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chacun des secteurs géographiques et d'activités pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020.

30 novembre 2021

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	107 308	19 388	124 989	32 151	(3 651)	280 185	167 250	40 180	4 972	61 207	(1 891)	271 718	551 903
Charges d'exploitation	50 413	17 297	114 034	32 151	(1 782)	212 113	71 363	41 649	—	61 207	(3 760)	170 459	382 572
Profit (perte) du secteur	56 895	2 091	10 955	—	(1 869)	68 072	95 887	(1 469)	4 972	—	1 869	101 259	169 331
Actifs totaux	1 120 006	17 583	36 052	9 472	—	1 183 113	667 186	33 286	—	21 009	—	721 481	1 904 594
Passifs totaux	796 589	18 351	10 810	9 472	—	835 222	388 934	10 531	—	21 009	—	420 474	1 255 696

30 novembre 2020

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	105 646	18 407	104 235	30 401	(4 609)	254 080	152 155	46 274	4 593	56 406	(2 391)	257 037	511 117
Charges d'exploitation	56 703	17 685	92 451	30 401	(2 505)	194 735	78 819	48 341	—	56 406	(4 495)	179 071	373 806
Profit (perte) du secteur	48 943	722	11 784	—	(2 104)	59 345	73 336	(2 067)	4 593	—	2 104	77 966	137 311
Actifs totaux	1 250 921	16 853	23 794	6 934	—	1 298 502	662 642	38 958	—	13 595	—	715 195	2 013 697
Passifs totaux	940 270	17 163	7 476	6 934	—	971 843	427 831	17 914	—	13 595	—	459 340	1 431 183

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

	Facilité de crédit renouve- lable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats et retenues ne portant pas intérêt	Billets à ordre	Option d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Contrepartie éventuelle	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	Swap de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	433 000	(1 648)	12 500	2 928	1 171	8 075	3 364	1 152	460 542
<u>Variations découlant d'activités de financement :</u>									
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable à terme, de retenues et de contreparties éventuelles	(88 000)	—	(9 167)	—	—	(5 071)	—	—	(102 238)
Paiement d'avances	—	(665)	—	—	—	—	—	—	(665)
<u>Variation découlant d'activités d'exploitation :</u>									
Intérêts versés	—	—	—	—	—	—	—	(1 214)	(1 214)
<u>Variations découlant de transactions hors trésorerie :</u>									
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	918	—	—	—	—	—	—	918
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	328	—	—	—	—	—	328
Réévaluation de passifs financiers constatés à la JVRN (note 24)	—	—	—	104	404	(1 656)	(1 948)	62	(3 034)
Reclassement d'un passif d'impôt relatif à l'acquisition de Marques Kahala Itée	—	—	8 956	—	—	—	—	—	8 956
Autres produits	—	—	(540)	—	—	613	—	—	73
Change	—	—	34	—	—	—	—	—	34
Autre	—	—	60	—	—	—	—	—	60
<u>Variations découlant d'activités d'investissement :</u>									
Extinction au titre de la cession de la participation dans 10220396 Canada inc.	—	—	—	(3 032)	—	—	—	—	(3 032)
Solde au 30 novembre 2021	345 000	(1 395)	12 171	—	1 575	1 961	1 416	—	360 728

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2021	2020
	\$	\$
Débiteurs	(3 746)	7 941
Stocks	(1 366)	(1 973)
Prêts à recevoir	338	2 555
Autre actif	389	(784)
Frais payés d'avance et dépôts	(1 512)	1 440
Créditeurs et charges à payer	4 128	11 597
Provisions	(1 348)	(9 161)
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	7 749	4 625
Produits différés et dépôts	5 926	1 101
	10 558	17 341

Des éléments hors trésorerie totalisant 1 314 \$ (2020 – 136 \$) sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations corporelles.

Aucun montant au titre des éléments hors trésorerie (2020 – 128 \$) n'est inclus dans les ajouts aux immobilisations incorporelles.

La variation des débiteurs comprend des transferts hors trésorerie de la dette à long terme totalisant 2 465 \$ (2020 – néant).

33. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés lors de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, présentée aux salaires et avantages et autres dans la note 27 des états financiers consolidés, est la suivante :

	2021	2020
	\$	\$
Avantages à court terme	2 670	2 619
Rémunération à base d'actions	924	963
Frais de consultation	57	—
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	78	75
Rémunération totale des principaux dirigeants et des administrateurs	3 729	3 657

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société; l'un des principaux actionnaires de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 16,24 % des actions en circulation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale, présentée aux salaires et avantages dans la note 27 des états financiers consolidés, est la suivante :

	2021	2020
	\$	\$
Avantages à court terme	489	505
Rémunération à base d'actions	19	10
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	508	515

La Société a conclu un accord de services consultatifs en développement des affaires et en gestion avec l'un des partenaires de sa coentreprise. La Société lui a versé des honoraires de 151 \$ au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021 (2020 – 155 \$), lesquels sont présentés aux frais de consultation et honoraires professionnels de la note 27 des états financiers consolidés. Au 30 novembre 2021, la Société comptabilisait un créancier net de 83 \$ à l'égard de son partenaire dans la coentreprise (2020 – débiteur net de 135 \$); cette somme est incluse aux créanciers et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a payé des frais de consultation de 277 \$ à une société d'experts-conseils du domaine de l'immobilier commercial pour laquelle travaille un de ses administrateurs (2020 – néant).

34. Événements postérieurs

Acquisition de Kūto Comptoir à Tartares

Le 1^{er} décembre 2021, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a acquis les actifs de Kūto Comptoir à Tartares, une chaîne en forte croissance qui exploite des restaurants de tartares au Québec, pour une contrepartie en espèces de 8 980 \$ ainsi qu'une contrepartie éventuelle différée fondée sur les redevances et les ventes au détail. Kūto Comptoir à Tartares compte actuellement 31 établissements franchisés.

Dividendes

Le 18 janvier 2022, la Société a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, qui passera de 0,185 \$ à 0,210 \$ par action ordinaire. Le dividende de 0,210 \$ par action ordinaire a été versé le 15 février 2022.